



Refus de mon assurance loi Chatel

Par **emartin777**, le **21/04/2015 à 14:53**

BONJOUR marque de politessernMa société d'assurance pro btp refuse de résilier mon contrat d'assurance au motif de la loi Chatel.rnJ'ai effectué un envoi en recommandé pour la résiliation de mon contrat car pour la deuxième année consécutive je n'ai pas reçu l'avis d'échéance, ni la date de résiliation de celle-ci. rnJ'ai fait appelle au médiateur qui m'indique que je dois payer la somme de 74€95 au titre du premier trimestre de cotisation d'assurance.rnrnQuels sont les recours possible ?rnSuis je obligé de payer cette somme alors que je n'ai reçu aucun document ? rnMerci pour votre aide

Par **Lag0**, le **21/04/2015 à 15:17**

Bonjour,rnIl faudrait savoir de quel type d'assurance il s'agit car la loi Chatel ne s'applique pas à toutes les assurances, en particulier elle ne s'applique pas aux contrats groupes.

Par **emartin777**, le **21/04/2015 à 16:23**

Il ne s'agit pas d'une assurance contrat groupe. Je ne suis pas passé par mon entreprise pour la souscrire mais par une publicité de pro btp.